

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
Membres en exercice 18	Conseil municipal du 13 février 2024
Présents 14	L'an deux-mille-vingt-quatre, le 13 février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre. Sont présent.e.s : Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Bernard Duval, Karen Delin, Aurore Luquin, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Stéphane Rouet, Fabrice Salin, Micheline Veillard.
Votants 16	Représentées : Aurélie Busset (par K. Delin), Michel Fonfria (B. Duval). Excusés : Pascal Robelot, Laurence Terraz. Non représenté :

Le maire procède à l'appel des conseillers.

Conseillers présents : 13 conseillers présents puis 14 à partir de 18h45, 2 représentés soit 15 puis 16 votants.

Le quorum étant atteint, la 28^e séance du conseil municipal de la mandature peut débiter.

Désignation de la secrétaire de séance : Aurore Luquin

Ordre du jour

1. Approbation du CR du conseil municipal du 6 décembre 2023

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

1.bis Le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour .

En effet, lors du précédent conseil, nous avons traité en point n°2 : « Création de poste d'adjoint territorial principal 2^e classe ».

Suite à une remarque de contrôle de légalité, il s'avère que le terme utilisé dans la délibération de création de poste « par avancement de grade » ne semble pas approprié. Le terme « évolution des missions dévolues » doit apparaître. Cette modification a été vue avec Centre de Gestion 89.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15.

18h45 : Arrivée de Monsieur Fabrice Salin.

2. Autorisation budgétaire spéciale sur le budget prévisionnel 2024

Rappel : Avant le vote du budget (en avril), seules les dépenses de fonctionnements sont autorisées.

Pour le règlement de dépenses d'investissement, le conseil doit donner son accord pour le déblocage d'une ligne budgétaire, sous forme d'un % du budget N-1.

➤ 20% du budget investissement 2023 : non individualisé = 303 854 €, soit 60 770,80€.

- 204- Eclairage publique (subventions d'équipement versées) soit 51 770.80€.
- 21 – immobilisations corporelles (mobilier gîte, aménagements routiers) soit 9 000€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

3. Contrat pour accroissement saisonnier d'activité

Ouverture d'un contrat saisonnier d'un agent technique du 1^{er} avril 2024 au 15 novembre 2024, dont la mission est l'entretien des gîtes communaux (24 h mensuelles).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

4. Fonds de concours CCAB pour la prise en charge des loyers et charges des Pandas : demande de subventions

Présenté par Karen Delin.

Les charges de fonctionnement des centres de loisirs communaux sont supportées pour partie par la communauté de communes. Une demande de subvention est donc faite dans ce sens.

Une délibération est nécessaire confirmant votre accord pour demander cette subvention.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

5. Demande de subventions auprès de la CAF pour des travaux aux Pandas

Présentée par Karen Delin :

Projet d'aménagement de la cour des Pandas. Sécurisation et clôture de la cour et agrandissement d'environ 60 m² de l'aire de jeux.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

6. Demande de subventions pour les aménagements routiers de sécurisation des Placeaux et de la rue Chaude

Présentée par Stéphane Rouet.

Projet d'aménagement et de sécurisation dans la rue Chaude et aux Placeaux. Ce projet consiste à mettre en place 3 zones de décélération à l'entrée du bourg depuis Saint-Maurice-Thizouaille et aux entrées nord et sud des Placeaux avec marquages au sol, passage piétons et protections des cheminements.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

7. Facturation de prestations de nettoyage dans les logements locatifs en cas de d'absence d'état des lieux de sortie

Suite au départ d'un locataire, la commune a dû faire intervenir un prestataire pour nettoyer les lieux, le locataire ne s'étant pas présenté à l'état des lieux.

Le maire demande l'autorisation de faire procéder à la refacturation des prestations de nettoyage lors de l'absence d'un locataire à l'état des lieux de sortie.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

8. Facturation partielle du gîte du Puits-Bouillant

À l'occasion du conseil municipal du 6 décembre 2023, l'assemblée a délibéré sur les tarifications des gîtes en 2024. Sauf cas exceptionnel, en particulier pour des locations de longue durée, les deux gîtes du moulin du Berceau ne sont plus disponibles entre janvier et mars.

Pour compléter la délibération du précédent conseil, deux tarifs complémentaires sont nécessaires :

- Tarification des animaux (chat et chien) : 12€ par jour et par animal.
- Tarification de la location partielle du gîte du Puits-Bouillant

	Demi gîte du Puits Bouillant
€	220,00 €
€	70,00 €
€	460,00 €
€	60,00 €
	2 grands lits
	15€ x 2

Caution de 300€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

9. Convention avec l'association « chapeauneuf »

Présentée par Françoise Richez.

À la demande de l'association « Chapeauneuf », la commune du Val d'Ocre va mettre à la disposition de l'association un local au moulin du Berceau contre une indemnité d'occupation de 100€ annuels. Françoise Richez présente le projet de convention.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

10. Chemin et/ou servitude traversant plusieurs propriétés aux Champs-Blancs : information

À l'occasion de la vente d'une maison aux Champs-Blancs (parcelle 664), le notaire en charge de la transaction nous demande de lancer une procédure de déclassement d'un (supposé) chemin.

En effet, des documents anciens indiquent l'existence d'un chemin communal et/ou d'un éventuel droit de passage traversant les deux parcelles (665 et 664).

Sur le principe, lancer la procédure de déclassement d'un chemin qui n'a plus aucune raison d'être peut s'envisager, mais à ce jour, il n'existe aucune certitude sur l'existence d'un chemin et/ou d'une servitude.

Aujourd'hui, il n'y a pas de trace de chemin sur le cadastre, mais nous avons un courrier de Philippe Georges du 7 mai 2014, indiquant que la commune n'a pas supprimé ce chemin.

Dans le cas d'une servitude, il est possible qu'elle concerne d'autres maisons du hameau. Enfin, le propriétaire de la parcelle 665 (la plus au nord) a un droit d'accès vers un puits se trouvant sur la parcelle 664 au sud.

M. Pokrywa partage avec le conseil une décision du conseil constitutionnel en date de 10 novembre 2011, précisant l'extinction des servitudes foncières. Cette pièce sera transmise à l'étude notariale en charge de la vente.

Avant de pouvoir avancer sur ce sujet, le maire indique au conseil qu'il est en attente d'un retour des hypothèques qui devra être fourni par le notaire.

11. Informations diverses

- **Prochaine convocation du CCID : Commission communale des impôts directs**
- **Loi 3DS / Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.**

Le maire indique avoir chargé M. Jean-Claude Pokrywa de revoir éventuellement les adressages et numérotations de l'ensemble des habitations, dans le cadre de la loi 3DS.

Un travail pour contrôler et améliorer la numérotation des habitations et éventuellement revoir et/ou préciser la nomenclature des voies est donc lancé. Date butoir 30 juin 2024.

- **Groupe de travail autour des énergies renouvelables sur la commune**

Deux sujets distincts mais qui se rejoignent, devront être étudiés dans le cadre d'un groupe de travail du conseil municipal ouvert aux habitants :

- la position du conseil sur des zones d'accélération (texte gouvernemental) ;
- quelles énergies nouvelles pour notre commune ?

Le maire indique qu'une 1^{re} réunion va être lancée dans les jours à venir autour des deux sujets.

- **Multi commerce**

Le maire informe le conseil avoir été informé le 3 février 2024 par Mme Orcel qu'elle avait pris la décision de cesser son activité le samedi 10 février 2024 et qu'elle proposait un état des lieux de sortie le 26 février 2024.

Un second courrier en date du 12 février 2024, apporte des précisions sur le précédent courrier et indique les nouveaux horaires du mois de février :

Lundi : 10h-14h30 et 18h-21h

Ferme les mardis, mercredis et jeudis

Vendredi et dimanche : 10h-14h30 et 18h-22h

Samedi : 18h – 22 h

Le maire propose de clore le conseil sur ce point et d'ouvrir le débat en dehors du conseil sur la situation du multi commerce.

- **Françoise Richez informe :**
 - La réunion annuelle des associations se déroulera début mars.
 - Un bilan de la manifestation « des vœux du maire » a été fait. Le compte rendu sera prochainement diffusé.
 - Une grande concertation nationale en ligne sur la vie culturelle en milieu rural est lancée par le ministère de la Culture sous le nom « Printemps de la ruralité » :
<https://www.culture.gouv.fr/fr/Printemps-de-la-ruralite>

Le lien pour y participer sera partagé sur Panneau Pocket et sur le site internet de la commune.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le conseil s'achève à 20h05.

Bernard Curnier,
Maire du Val d'Ocre

